

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada à propos de l'émission *Une Heure sur Terre*, diffusée le 16 janvier 2008.

SOMMAIRE

En vertu du principe de la liberté de presse, l'émission *Une heure sur Terre* avait le droit de choisir de ne pas inviter en studio de représentants officiels du gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne. En choisissant l'écrivain juif Marek Alter et l'ex-diplomate Alvaro De Soto, l'intention des journalistes était d'être équitable envers les deux camps dans le conflit israélo-palestinien. Cet épisode d'*Une heure sur Terre* n'était pas biaisé, contrairement à la prétention des plaignants.

Les plaignants ont avancé qu'il y avait de nombreuses erreurs factuelles dans l'émission. Cette révision leur donne raison dans cinq cas : il y a eu deux erreurs sur la longueur du mur de béton encerclant la Cisjordanie, une erreur sur le nom du passage au sud de Gaza contrôlé par les Israéliens, une erreur sur la supposée impossibilité pour les Gazaouis de faire un pèlerinage à La Mecque. Une dernière erreur dans le texte de présentation du groupe de pression *Palestiniens et Juifs unis* (PAJU); le texte lu en ondes ne correspond pas à la réalité, étant donné les slogans anti-israéliens utilisés par ce groupe.

La plupart de ces erreurs auraient pu être évitées s'il y avait eu davantage de vérifications avant la mise en onde. L'exactitude est un des trois principes fondamentaux des normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada. En conséquence, les plaintes sont en partie fondées.

RÉSUMÉ DES PLAINTES

Le 16 janvier, *Une heure sur Terre* consacrait toute son émission d'une heure au conflit entre Israël et le peuple palestinien. L'animateur, Jean-François Lépine, donnait la parole à l'écrivain juif Marek Alter, à l'ex-envoyé spécial des Nations Unies au Moyen Orient, Alvaro de Soto et à deux représentants du groupe de pression *Palestiniens et Juifs unis*, Bruce Katz et Rezeq Faraj.

Deux reportages alimentaient le débat. L'un sur la situation à Gaza et l'autre sur les conséquences néfastes pour les Palestiniens de la barrière érigée par Israël autour de la Cisjordanie.

J'ai reçu une douzaine de plaintes sur cette émission dans les jours qui ont suivi. En voici les extraits les plus significatifs :

« (...) Si les invités de M. Lépine ont à bon droit choisi de défendre des positions palestiniennes officielles, y compris le refus du Hamas de reconnaître l'État d'Israël, et si les reportages de MM. Luc Chartrand et

Jean-François Bélanger ont accordé la parole au Hamas, au Djihad islamique palestinien, à des acteurs de la société civile palestinienne et à de simples Palestiniens, les Israéliens ont en revanche été réduits à des images de blindés et de bulldozers.

Nous tenons à souligner que l'identité juive de quelque intervenant que ce soit ne saurait être interprétée comme un gage d'équilibre entre les positions israélienne et palestinienne. Dans le cas particulier des invités Marek Halter et Bruce Katz, dont la judaïté a été ostentatoirement soulignée par M. Lépine, leurs propos ne reflétaient en rien le point de vue israélien, voire cautionnaient, dans le cas de M. Katz, les points de vue palestiniens exprimés pendant l'émission. (...)

M. Lépine a permis à ses invités de dénaturer les politiques déclarées de l'État d'Israël sans les corriger. Par exemple, MM. Alvaro de Soto et Bruce Katz ont soutenu qu'Israël ne reconnaissait pas l'existence du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination, alors qu'Israël a formellement reconnu le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination dans la Déclaration de principes de 1993 et que le gouvernement israélien négocie actuellement avec l'Autorité palestinienne la création d'un État palestinien indépendant.(...) »

(Extrait de la plainte de Luciano G. Del Negro, Comité Québec-Israël, 12 février 2008)

« En regardant l'émission "Une heure sur Terre" animé par Jean-François Lépine on a l'impression que les Israéliens sont des envahisseurs sans pitié. Je me demande quel était le but de ce reportage sans contexte, partisan, plein de clichés anti-Israël, présentant qu'un côté du conflit. Aucun mot sur les civils de la petite ville de Sdéroth ciblés de plus de 4,000 missiles depuis l'an 2000 provenant de la bande de Gaza, territoire "judenrein" depuis 2005. Aucun mot sur les raisons pour la barrière de sécurité, qui n'est que quelques dizaines de km, et non 700 km de béton. Aucun mot sur les 6.5 tonnes de nitrate de potassium, utilisé pour la manufacture de roquettes, camouflé dans des sacs de sucre, donation supposé de l'U.E. On peut bien voir le cynisme de ce reportage en écoutant le témoignage de Claire Anastase, introduit comme "chrétienne". Les chrétiens sont de moins en moins présents dans les territoires palestiniens, menacés par les arabes musulmans, mais qui le saurait d'après cette émission? Pas un mot sur l'obligation de chaque pays de protéger ces citoyens. Et on peut continuer...

Tout d'abord, reconnaissons que si les arabes avaient accepté la Résolution 181 de l'ONU en 1947, un état Arabe palestinien existerait aujourd'hui, que la bande de Gaza a été occupée par l'Égypte et que la Cisjordanie a été occupée par la Jordanie avant la Guerre de six jours (on ne parlait pas à ce temps-là d'une occupation), et que toutes les guerres contre l'État juif ont été instiguées par les arabes. Étant donné que les pays arabes y compris les arabes

palestiniens n'ont pas pu détruire Israël, ils ont propagandisé "l'occupation", cheval de Troie, afin d'obtenir leur but en étapes.

Quand M. Lépine appelle le PAJU un groupe "très important", là vous m'avez perdu. On peut appeler ce groupe "Palestiniens et Juifs Unis **contre Israël**". Ce groupe marginal, que ne représente personne qu'eux-même, distribue des feuillets mensongers chaque vendredi au centre-ville. Si l'on veut discuter, ils appellent la police. Ils ne veulent rien savoir à part de leur dogme incontestable. Le PAJU est un groupe de anti-sionistes qui lutte contre un état juif comme tel. (...) »

(Extrait de la plainte de Terry Spigelman, 20 janvier 2008)

« (...) Et pour couronner le tout, vous avez introduit de fausses informations dans votre reportage. En voici des exemples.

- À deux reprises, vous montrez et parlez du « mur de 700 km ». Cette donnée est FAUSSE, puisque seulement 3% de cette barrière de sécurité est constituée de béton. Le reste est simplement une clôture métallique comme celle qui existe depuis de nombreuses années avec le Liban, la Syrie et la Jordanie. Ces barrières n'ont jamais empêché la signature d'accords de paix entre Israël et certains de ses voisins.

<http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism-+Obstacle+to+Peace/Palestinian+terror+since+2000/Saving+Lives-+Israel-+Security+Fence.htm>

- Vous dites que les territoires sont occupés illégalement. Cela est FAUX. Selon la Résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU (1967), dont le texte original anglais fait foi, l'État hébreu doit évacuer certains territoires acquis au cours de la guerre des Six Jours, mais pas tous les territoires : «Withdrawal of Israeli armed forces from territories occupied in the recent conflict». Ce qui se traduit par : «Retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés au cours du récent conflit». À noter que le mot anglais «all» (tous) a été soigneusement évité : «Withdrawal from territories» et non pas : «Withdrawal from all the territories». Et la présence des mots «secure and recognized boundaries» (frontières sûres et reconnues) implique que les parties peuvent effectuer des rectifications de frontières dans le cadre de leur accord de paix, rectifications qui supposeraient un retrait partiel de la part d'Israël, dans la mesure où les frontières d'avant juin 1967 se sont révélées incompatibles avec sa sécurité.

D'un point de vue légal, Israël occupe donc les territoires conquis en 1967 en vertu des résolutions du Conseil de Sécurité, qui ont reconnu son rôle de puissance occupante et interdisent de porter atteinte à sa présence jusqu'à ce que les parties engagées dans le conflit fassent la paix. « Occupation illégale » est donc une FAUSSE information.

La résolution indique aussi la fin de toute belligérance et la reconnaissance de chaque État. Mais les Palestiniens n'ont jamais cessé leur belligérance et ne reconnaissent pas à Israël le droit d'exister. Finalement, la résolution précise qu'il faut en arriver à « ... un juste règlement du problème des réfugiés ». Les Arabes considèrent qu'il s'agit seulement des réfugiés arabes palestiniens. Pourtant, le texte ne précise pas de quels réfugiés il s'agit justement parce qu'il englobe tous les réfugiés relatifs à ce conflit, y compris plus de 870 000 Juifs réfugiés des pays arabes depuis 1948.

- Vous dites que Gaza a été retourné aux Palestiniens parce qu'Israël « jugeait ce territoire sans valeur ». Encore de la désinformation pour dénigrer les énormes sacrifices humains, économiques et sécuritaires qu'Israël a été obligé de faire pour quitter Gaza. En effet, Israël avait construit des implantations prospères à Gaza et a décidé de les abandonner afin de se conformer à la Feuille de route établie par le Quartet en 2005 (États-Unis, ONU, Russie, et Union Européenne), espérant ainsi faire un pas vers la paix. Israël a laissé aux Palestiniens des serres lucratives prêtes à être exploitées, mais les Arabes ont choisi de les détruire. « Territoire sans valeur » est donc une FAUSSE information.

Il faut savoir que, durant l'occupation de Gaza, Israël a constamment encouragé et participé au développement d'une agriculture moderne qui permettait aux agriculteurs de Gaza d'exporter leurs surplus en Israël. L'État Juif favorisait aussi la création et le développement d'industries à Gaza, et l'économie du territoire allait en s'améliorant. Mais le terrorisme Arabe a tout détruit. Vous ne mentionnez pas cela, bien sûr.

- « Les Palestiniens ne peuvent ni sortir, ni se faire soigner, ni aller à La Mecque », dit votre reportage. C'est FAUX. Ils peuvent sortir par la frontière avec l'Égypte et même par les points de passage avec Israël. Ils se font soigner chez eux, et malades graves sont envoyés en Israël où ils sont traités gratuitement! Quant à La Mecque, justement, un groupe de Palestiniens vient d'en revenir, ramenant avec eux des valises pleines de billets de banque qui serviront au terrorisme! Et vous avez l'audace de dire qu'ils ne peuvent pas y aller.

- Vous dites que la frontière de Rafa est contrôlée par l'armée israélienne. C'est FAUX! le contrôle a été remis à l'armée Égyptienne et justement, Israël déplore le fait que les Égyptiens laissent entrer des armes et des munitions destinées aux terroristes palestiniens.

- Vous qualifiez les missiles Kassam de « stratégie de fortune ». Allez dire cela aux habitants de la ville israélienne de Sdérot qui reçoivent des milliers de ces bombes, faisant morts et blessés ainsi que dégâts matériels, sans compter l'angoisse et la terreur. Il y a une nette volonté de votre part d'occulter totalement le mal que les terroristes palestiniens font aux Israéliens.

- « Le mur a défiguré la ville natale de Jésus ». Peut-être, mais est-ce la faute d'Israël? Et vous ne mentionnez pas que des Palestiniens ont souillé et profané l'Église de la nativité lorsqu'ils l'ont prise en otage il y a quelques années. Vous ne parlez pas des Chrétiens persécutés par les Arabes palestiniens. Mais vous prenez bien soin de rappeler aux téléspectateurs, dont la majorité est catholique, qu'Israël défigure la ville natale de leur seigneur, histoire de ranimer le bon vieil antisémitisme!
- Vous comparez la barrière de sécurité érigée par Israël contre le terrorisme au mur de Berlin. C'est absurde! Les Communistes voulaient empêcher leurs citoyens de quitter ce régime totalitaire. Israël a été OBLIGÉ d'ériger une barrière/mur pour se protéger de fous suicidaires qui se font exploser dans les autobus, les restaurants, les hôtels, les bars, les marchés, ou qui tirent sur les voitures roulant sur les routes, etc.
- Vous avez choisi d'inviter M. De Soto, qui trouve qu'on en fait beaucoup avec la reconnaissance d'Israël. Ce n'est pas étonnant d'entendre un représentant de l'ONU dire de telles choses. En effet, l'ONU est connue pour ses positions foncièrement anti-Israéliennes.

L'ONU est menée par le bloc arabe. Elle est devenue une parodie de ce qu'elle devrait être, surtout lorsqu'on pense aux droits humains. Pourtant, quand les pays arabes claironnent haut et fort qu'ils ne reconnaissent pas Israël et ne le reconnaîtront jamais, il me semble que c'est normal de demander un changement d'attitude afin de pouvoir s'asseoir à une table de négociations. M. De Soto passe aussi sous silence la résolution 242 de l'organisme qu'il représente et qui exige une reconnaissance mutuelle. (...)

(Extrait de la plainte de Renée Lévy, 21 janvier 2008)

Le 6 février, la directrice au traitement des plaintes et affaires générales à l'Information, Mme Geneviève Guay, envoyait cette lettre aux plaignants :

« Quelques auditeurs nous ont écrit à propos de l'émission « Une heure sur terre » du 16 janvier dernier. Cette émission s'interrogeait sur les espoirs de paix entre Israéliens et Palestiniens et présentait deux reportages, un sur la situation à Gaza et l'autre sur les conséquences du mur sur la vie en Cisjordanie. On peut revoir l'émission à l'adresse suivante. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/international/carte-interactive/emissions/special.asp#1-uneheuresurterre> .

Parmi les lettres reçues, certaines étaient très favorables à l'émission et d'autres exprimaient des réserves. Ce qu'on nous a surtout reproché, c'est d'avoir présenté un reportage sur les conditions de vie à Gaza, sans offrir à Israël la possibilité de justifier ses attaques ou son blocus et sans rappeler les nombreuses roquettes lancées par les combattants du Hamas sur Israël. Nous croyons à ce propos que nos auditeurs savent très bien que les radicaux du Hamas n'acceptent pas l'existence d'Israël, qu'ils utilisent la lutte armée et

lancent régulièrement sur Israël des roquettes qui sèment la peur et la mort. À ce sujet, le reportage du 16 janvier a même montré des gens fabriquant des roquettes et ciblant des villages israéliens.

Ajoutons que le 27 novembre dernier, nous avons aussi présenté au Téléjournal, un autre reportage entièrement consacré aux missiles Qassam qui faisait largement état des préoccupations sécuritaires israéliennes. Autrement dit, Radio-Canada est loin de nier cette réalité et en parle régulièrement.

En allant explorer cette fois-ci l'atmosphère à l'intérieur de Gaza, le journaliste Luc Chartrand a voulu montrer des faits moins connus. Nous avons pu voir entre autres que le Hamas gouverne Gaza de façon très autoritaire et qu'une partie au moins de la population est terrorisée. Aussi nous avons vu des gens qui ont voté pour le Hamas et le regrettent amèrement aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs insisté sur ce dernier point qui nous paraissait significatif, en plaçant en tout début d'émission un extrait du reportage qui le mettait en lumière.

Le reportage s'est donc attaché à des faits sur les conditions de vie insupportables à Gaza et l'atmosphère politique explosive qui y règne. Loin de diaboliser Israël comme l'on cru quelques-uns de nos auditeurs, ce reportage montrait très bien que les combattants du Hamas ne sont pas des anges et qu'Israël peut avoir de bonnes raisons de les craindre. Nous nous en sommes tenus à ces faits très éloquentes sans imposer d'interprétation à notre auditoire. Il est évident que l'interprétation peut toujours varier selon le point de vue de celui qui regarde.

Certains auditeurs pouvaient conclure de notre reportage que les conditions de vie à Gaza sont dues à l'intransigeance d'Israël. D'autres ont pu en déduire qu'au contraire, la politique d'affrontement du Hamas en est la cause principale. D'autres enfin ont peut-être partagé les responsabilités.

Pour compléter le reportage nous avons deux invités principaux : Marek Alter, écrivain d'origine juive très connu pour son engagement en faveur de la paix et son amitié avec feu Yasser Arafat et Alvaro De Soto, ex-coordonnateur spécial pour le programme de paix au Moyen-Orient (ONU). Plus brièvement, nous avons aussi reçu à notre table deux représentants du groupe PAJU (Palestiniens et Juifs Unis) dont l'un était d'origine palestinienne, Rezek Faraj, et l'autre d'origine juive, Bruce Kats. Quelques auditeurs nous ont reproché de n'avoir pas d'invités Palestiniens pour la plus longue partie de la discussion. D'autres nous ont reproché le fait que Marek Alter, bien que d'origine juive, ne représente pas le point de vue d'Israël. Certains autres enfin auraient préféré que nous évitions les membres du groupe PAJU qui leur paraissent complètement opposés à Israël.

Bien sûr il aurait été possible de privilégier des invités représentants des positions officielles du gouvernement israélien et de l'autorité palestinienne.

Mais il y a de fortes chances qu'un tel débat aurait répété des arguments entendus mille fois et serait vite devenu un dialogue de sourds duquel les téléspectateurs n'auraient pas appris grand chose.

Dans l'espoir de faire avancer un peu la réflexion, nous avons préféré des invités qu'on n'entend pas tous les jours dans les bulletins de nouvelles et dont la démarche tente de sortir des logiques officielles. Nous les avons conviés à parler des espoirs de solution et de paix parce que c'est la question qui nous paraît la plus essentielle.

Nous aimerions profiter de l'occasion pour apporter une précision sur notre reportage. Celui-ci a été préparé l'automne dernier et relatait un fait qui n'était plus vrai au moment de la diffusion. Nous avons dit que les pèlerins Palestiniens ont été empêchés de se rendre à la Mecque. Ce n'est pas le cas. Environ deux mille Palestiniens ont été autorisés par Israël à s'y rendre en décembre.

L'animateur Jean-François Lépine a corrigé cette erreur au moment de l'enregistrement en studio, mais la correction a malencontreusement été coupée au montage, sans que l'animateur en soit informé. Nous le regrettons. Ce rectificatif sera placé sur le site Internet de l'émission. (...) »

Entre le 8 et le 10 février, les plaignants Jean-Marie Gélinas, Julia Coriat, Terry Spigelman et Renée Lévy se déclaraient tous insatisfaits de cette réponse et me demandaient de réviser le dossier.

RÉVISION

Les invités en studio

Les plaignants reprochent à *Une heure sur Terre* de n'avoir invité sur le plateau personne qui défendait le point de vue d'Israël. Rappelons tout d'abord qu'en vertu du principe fondamental de la liberté de presse garanti par la Charte canadienne des droits et libertés, Radio-Canada, comme tous les autres organes de presse, est libre de choisir ses invités, ses sujets de reportages, ses angles de traitements.

« (...) Les médias subiront parfois des moments de tension de la part de certains groupes sociaux pour avoir reflété la réalité et montré les choses telles qu'elles sont. Cela ne devrait pas empêcher Radio-Canada de poursuivre sa tâche primordiale d'informer le public, aussi longtemps qu'elle adhère à ses principes journalistiques. »

(NPJ, III, 4.2)

Ce ne sont pas les groupes de pression, quels qu'ils soient qui dictent les choix éditoriaux. Dans le cas qui nous occupe, étant donné que le conflit israélo-arabe est de toute évidence un sujet controversé, voici les principes journalistiques qui devaient guider les artisans d'*Une heure sur Terre* :

« Les émissions régulières de nouvelles et d'affaires publiques doivent présenter, dans leur ensemble, un éventail équilibré des opinions sur les sujets controversés, de façon à ne pas donner l'impression de promouvoir des points de vue particuliers ou d'être le simple jouet des événements. (...) »
(NPJ, III, 5.3)

Examinons les faits :

L'émission a fait un choix éditorial qui relève de la liberté de presse. Le premier rédacteur en chef de l'information internationale, Guy Parent, explique qu'il n'a pas invité de représentant officiel de chaque camp car il craignait un « dialogue de sourds » qui n'aurait mené nulle part.

L'équipe a plutôt choisi deux personnalités prestigieuses qui avaient chacune une vision jugée « modérée ». L'intention était d'aller au-delà de la guerre des mots et de chercher des pistes de solutions.

Le premier invité en studio, l'écrivain juif Marek Alter, a tenu des propos plutôt équilibrés. Il n'a jamais été présenté par l'animateur comme étant le représentant d'Israël. Sa religion juive fait partie de son identité et il était pertinent de la mentionner. Marek Alter a dit, par exemple, qu'il était contre le mur en Cisjordanie mais qu'il croyait quand même que cette barrière « allait faire comprendre aux extrémistes des deux bords que, de l'autre côté, ce n'est pas à eux ».

Il a aussi souligné que le Hamas ne voulait pas négocier avec Israël, ne reconnaissait pas son existence et que cette attitude causait un vrai problème. L'écrivain renommé, qui a également été un bon ami de Yitzhak Rabin, d'Ariel Sharon et de Yasser Arafat, s'est aussi dit d'avis que les Palestiniens de Gaza étaient dans une situation terrible. Jean-François Lépine a cité un des écrits de Marek Alter, dans lequel son amitié pour l'État hébreu ne fait aucun doute :

« J'ai peur pour Israël (...). Sa création n'est que justice mais sans la paix, son existence n'est pas assurée. »

Le deuxième invité, Alvaro de Soto, a été représentant spécial du secrétaire général de l'ONU au Moyen-Orient de 2005 à 2007. Il a donc une expertise indéniable de ce conflit. Dans l'entrevue, il était critique envers l'État d'Israël. Par exemple, il a décrit le mur de Cisjordanie comme une façon pour Israël de consolider son appropriation des territoires destinés aux Palestiniens.

Il a aussi dit qu'il n'était pas nécessaire que le Hamas reconnaisse l'existence de l'État hébreu pour entamer les négociations. Toutefois, sur plusieurs points, l'ex-diplomate faisait des nuances. S'il a paru favorable à la cause palestinienne, c'est qu'il faisait écho au droit international et à des positions traditionnelles des Nations Unies. Par exemple, la Cour internationale de justice de l'ONU a jugé illégale la barrière construite par Israël car elle englobe environ dix pour cent de la Cisjordanie dans son tracé. S'objecter au tracé du mur n'équivaut pas à prendre parti pour un camp.

Marek Alter et Alvaro de Soto étaient les deux invités principaux de l'émission. Ils avaient des points de vue différents. Ils se sont partagés l'essentiel du temps de discussion en dehors des reportages. Le principe de l'équité a été respecté. Il ne s'agit pas ici de mesurer seconde par seconde les arguments de chacun. Il est clair que dans le choix de ces deux invités, l'intention était d'être équitable.

Palestiniens et Juifs unis (PAJU)

Par la suite, l'animateur a invité sur son plateau deux membres d'un groupe de pression montréalais baptisé « Palestiniens et Juifs unis ». Le PAJU compte environ 125 membres selon un de ses fondateurs. Le Palestinien Rezeq Faraj a posé une question sur le droit de retour des réfugiés et le Juif Bruce Katz s'est demandé si la paix était envisageable sans qu'Israël reconnaisse l'existence du peuple palestinien et son droit à l'autodétermination. Leurs questions et les réponses d'Alvaro de Soto ont occupé quatre minutes de temps d'antenne.

L'animateur, Jean-François Lépine, a présenté ce groupe comme étant « très important » et cherchant des « solutions » au conflit. L'équipe a décidé d'inviter le PAJU car cette idée d'un dialogue entre Juifs et Palestiniens cadrerait bien avec le thème de l'émission. Un des artisans avait déjà entendu le PAJU dans des colloques et il trouvait que le groupe était « très important sur la scène montréalaise car il faisait bouger les choses ».

Une brève recherche sur le site web du PAJU permet de savoir ce que prône exactement ce groupe. On ne peut pas dire que le vocabulaire employé par les *Palestiniens et Juifs unis* soit compatible avec la recherche de solutions.

Dans un de ses communiqués, le groupe dénonce le blocus de Gaza et le « **génocide** de la population de Gaza ». Il préconise le « boycott total de l'État d'Israël **raciste et d'apartheid** ». Ni l'animateur, ni les autres membres de l'équipe d'*Une heure sur Terre* n'avaient consulté ce site web. « Si on avait été conscient de ce discours, on y aurait réfléchi à deux fois. » m'a-t-on dit.

Il était inexact de présenter ce groupe comme étant « très important » et il est pour le moins discutable de le présenter comme étant à la recherche de solutions étant donné la nature anti-israélienne de ses slogans.

Les téléspectateurs qui avaient déjà entendu ces slogans, parmi lesquels un certain nombre de plaignants, étaient en droit de se demander pourquoi on avait choisi le PAJU pour illustrer le thème du dialogue. Les normes et pratiques journalistiques précisent que la crédibilité de Radio-Canada dépend d'une série de facteurs :

« La Société Radio-Canada exige pour ses émissions une recherche de grande qualité. Cela requiert le souci du détail et un contrôle soigné du contenu. Une erreur, minime en soi, peut porter atteinte à la crédibilité d'une émission entière. (...) »
(NPJ, IV,A,1)

Un des plaignants avance que l'animateur a permis à Bruce Katz de dire des faussetés. Selon ce plaignant, Israël a reconnu le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination dans la Déclaration de principes de 1993, dans le cadre des accords d'Oslo. Il est vrai, qu'à l'époque, le premier ministre israélien Yitzhak Rabin avait signé une lettre contenant cet engagement :

« Le gouvernement d'Israël a décidé de reconnaître l'OLP comme le représentant du peuple palestinien (...) »

Jean-François Lépine répond qu'il n'avait pas à corriger les propos de Bruce Katz car les accords d'Oslo sont morts et enterrés. Les principes contenus dans ces accords ne tiennent plus à son avis, car les premiers ministres israéliens membres du Likoud se sont opposés publiquement au processus d'Oslo.

François Crépeau, professeur de droit international à l'Université de Montréal, et le politologue Rex Brynen, de l'Université McGill, ne partagent pas cette interprétation de l'histoire. Les accords d'Oslo n'ont jamais été abrogés, dit Rex Brynen, et donc ils s'appliquent encore, même si les deux camps font fi de l'essentiel de son contenu. Selon ce professeur, cela veut dire qu'Israël a bel et bien reconnu l'existence du peuple palestinien. Par contre, les accords d'Oslo ne contiennent aucune référence au droit à l'autodétermination des Palestiniens dans un État indépendant. François Crépeau est d'avis que la reconnaissance du peuple palestinien est un acte unilatéral qui peut survivre indépendamment de l'échec de l'Accord lui-même.

Bref, seulement une partie de la question de Bruce Katz était justifiée, celle portant sur la non-reconnaissance du droit des Palestiniens à un État, et c'est sur ce point d'ailleurs qu'Alvaro de Soto a répondu.

Le plan d'ensemble

Le court historique du conflit lu par l'animateur est critiqué par les plaignants. Il est évident que ce résumé ne dit pas tout. Il s'agit d'un bref rappel, axé sur Gaza et la Cisjordanie. L'animateur a peut-être manqué de nuances en disant que

Gaza était un territoire « sans valeur » pour les Israéliens, mais il est clair que Gaza a beaucoup moins de valeur à leur yeux que la Cisjordanie. La bande de Gaza ne contient aucun des lieux saints du judaïsme et ce territoire a toujours coûté cher à administrer.

Le mur de béton

L'animateur a dit en début d'émission :

« Le mur de la honte pour les Palestiniens, une barrière de sécurité pour les Israéliens, **700 km de béton**, symbole d'un conflit insoluble. »

Or, l'ouvrage érigé par les Israéliens ne fait pas « 700 km de béton », loin de là. L'État hébreu a construit un mur de béton seulement dans les zones urbaines, ce qui correspond, selon les sources, à un pourcentage variant entre six et dix pour cent du tracé; le reste est une barrière. Voici à ce sujet la description de l'ouvrage faite par le rédacteur en chef du *Nouvel Observateur*, René Backmann, auteur du livre *Un mur en Palestine* :

« (...) Est-ce, pour commencer, un mur ou une barrière? Les deux. Sur la majorité du parcours, c'est une barrière. Pas très haute – un grillage de 3 mètres – mais très large, de 45 à 100 mètres : espace occupé, de part et d'autre du grillage, par des barbelés, un fossé antivéhicules, une ou deux pistes de détection des intrusions, au moins une route de patrouille.

Le tout sous la surveillance constante de caméras télécommandées et d'autres systèmes de détection électroniques. Sur plusieurs dizaines de kilomètres, un mur de béton, épais d'une quarantaine de centimètres et haut de 7 à 9 mètres se substitue à la barrière. »¹

Ces questions de vocabulaire, en apparence anodines, ne le sont pas dans le contexte aussi chargé de ce conflit. Il n'y a pas de consensus sur la façon de nommer cette construction. Le diffuseur public en Grande-Bretagne, la BBC, demande à ses journalistes d'utiliser le mot « barrière » ou « barrière de séparation » pour parler de l'ouvrage en général et d'éviter les expressions plus partisans comme « clôture de sécurité » ou « mur de l'apartheid ». Bien sûr, si le journaliste est devant la section formée d'un mur, ou parle spécifiquement de cette portion de l'ouvrage, il peut utiliser l'expression « mur ».

Dans les rapports des Nations Unies consultés pour une autre révision l'été dernier², il n'y a pas une vérité unique. Les termes « mur », « clôture de séparation » et « barrière » sont employés. La Cour internationale de justice des Nations Unies, elle, se prononce résolument pour l'appellation « mur ».

¹ *Un mur en Palestine*, de René Backmann, Fayard, page 10

² Voir révision de l'ombudman sur la « barrière » sur <http://www.radio-canada.ca/Ombudsman/decisions2007-2008.shtml>, sous le titre « 13 juillet 2007- Utilisation du terme « barrière » pour décrire l'ouvrage construit pas les Israéliens autour de la Cisjordanie »

Dans son avis consultatif du 9 juillet 2004, le tribunal juge que la construction de ce mur dans les territoires occupés viole les lois internationales. Au paragraphe 67, on peut lire :

« (...) Le "mur" en question est une construction complexe, donc on ne peut comprendre ce terme uniquement dans son sens physique. Cependant, les autres termes utilisés, que ce soit par Israël (clôture) ou par le secrétaire général des Nations Unies (barrière), ne sont pas plus précis dans le sens physique. Dans ce jugement, la Cour a donc choisi d'utiliser la terminologie employée par l'Assemblée générale (de l'ONU). (...) »

Les journalistes de Radio-Canada peuvent donc, en général, utiliser les expressions « mur », « barrière » ou « clôture de séparation » pour décrire l'ouvrage, sans risquer de prendre parti. Toutes les autres expressions, comme « mur de la honte », doivent être attribuées à ceux qui les emploient, dans ce cas-ci, le camp palestinien.

Le mur de Berlin

Presque au début de son reportage, le journaliste Jean-François Bélanger utilise une comparaison frappante pour décrire le mur érigé par les Israéliens autour de la Cisjordanie :

« Dans les zones urbaines, le mur de béton atteint huit mètres de hauteur, soit près de trois étages. Deux fois plus haut que le mur de Berlin, et **près de cinq fois plus long avec ses 700 kilomètres** dont le tracé sinueux se situe entièrement en territoire palestinien, bien au-delà de la ligne verte, la frontière internationalement reconnue entre Israël et la Cisjordanie. »

Encore là, on induit les téléspectateurs en erreur. La phrase, telle qu'elle est écrite, laisse croire que le mur de béton qui encercle la Cisjordanie est cinq fois plus long que le mur de Berlin. Or, c'est inexact. Le mur de Berlin faisait environ 155 kilomètres, dont 106 en béton. Dans le cas de la barrière de la Cisjordanie, il ne s'agit pas d'un mur de béton de 700 kilomètres.

Il est vrai que le résultat est le même, quelle que soit l'appellation qu'on donne à l'ouvrage, les Palestiniens ne peuvent pas passer sans autorisation, et cela bouleverse leur vie. Mais visuellement et symboliquement, le fait de ne montrer dans le reportage que des portions « mur de béton » donne à l'ensemble de l'ouvrage un caractère plus permanent, plus démesuré.

Le journaliste, Jean-François Bélanger, a soumis à l'équipe d'*Une heure sur Terre* une version plus longue, plus nuancée de son reportage. Il y précisait que certaines portions de l'ouvrage étaient faites de barbelés. Mais il dû produire une version plus courte de son texte, à la demande d'*Une Heure sur Terre*.

En dehors du passage contestable sur le mur de béton, les critiques du reportage ne sont pas fondées. Il est clair qu'il s'agit d'un reportage sur les conséquences de ce mur sur la vie quotidienne de la population vivant à proximité de l'ouvrage. Le journaliste ne passe tout de même pas sous silence les problèmes de sécurité d'Israël. Il les évoque brièvement au tout début du reportage :

« Barrière de sécurité pour les Israéliens destinée à stopper les attaques terroristes. »

Le reste du reportage est plutôt factuel. Des citoyens témoignent. Ils expliquent les difficultés qu'ils ont à cause de ce mur. Le journaliste est sur place. Il témoigne de ce qu'il a vu. Radio-Canada a le droit de choisir de ne pas refaire l'historique d'une question chaque fois qu'elle en parle. Les attentats de kamikazes, la construction du mur ont fait l'objet de nombreux reportages à l'antenne au cours des dernières années.

Gaza

Plusieurs plaignants ont trouvé inéquitable le reportage de Luc Chartrand sur Gaza. Rappelons les circonstances du tournage de ce document. En novembre 2007, le reporter a passé plusieurs jours dans la bande de Gaza. Le 26 novembre 2007, le Téléjournal a diffusé un long reportage sur les miliciens du Jihad islamique palestinien qui tiraient des fusées Qassam sur Israël. À cette occasion, Luc Chartrand s'est rendu à Sdérot, en Israël, justement pour montrer les conséquences de cette guérilla. Voici la section de son reportage diffusée le 26 novembre :

LUC CHARTRAND : « La ville de Sdérot a reçu 5000 Qassam depuis 2001. Ils y ont fait dix morts. Cette femme a reçu un missile sur sa maison, il y a quelques jours. Elle l'a mise en vente. Depuis l'été, 3 000 des 22 000 habitants de la ville sont partis. »

ENTREVUE, FEMME : « Qu'est-ce que je peux faire, demande-t-elle? Je suis terrorisée. Tout me fait peur. Je ne peux plus vivre en paix. »

LUC CHARTRAND : « Nous sommes dans l'arrière-cour du poste de police de Sdérot, la ville israélienne la plus proche de Gaza. C'est ici qu'on collectionne les centaines de fusées Qassam qui sont tombées sur la ville. Difficile de croire ce que prétendent ces militants du Jihad islamique palestinien, à savoir qu'ils ne visent pas les populations civiles. »

ENTREVUE, LEVI VARON, POLICIER : « L'armée israélienne est stationnée tout près du mur de Gaza, pas ici. Et il se trouve que les Qassam tombent presque tous en ville, et rarement sur les militaires. Ils nous visent la nuit, en direction des lumières de la ville. »

LUC CHARTRAND : « C'est la récolte des six derniers mois. Cette fusée, produite par le Jihad islamique, est tombée sur Sdérot, deux jours avant notre rencontre avec ses militants. »

ENTREVUE, HOMME : « Il faut faire une grande guerre, dit ce résident, rentrer à Gaza et raser tout ça. »

LUC CHARTRAND : « Ce restaurateur ne croit pas à ce genre de solution. »

ENTREVUE, RESTAURATEUR : « Si les gens voulaient qu'on rentre de force à Gaza, il y aurait ici des manifestations tous les jours. Or, il n'y en a pas. Les gens ne veulent pas de mal aux habitants de Gaza. Ils veulent juste vivre calmement. »

Luc Chartrand a ramené de ce tournage à Gaza un deuxième reportage, celui qui a été diffusé à *Une heure sur Terre* le 16 janvier. Ce reportage examine évidemment une réalité différente. Il témoigne de la vie des Palestiniens à Gaza, confrontés à une crise humanitaire.

Luc Chartrand rappelle qu'à aucun moment dans son texte, il ne se prononce sur le bien-fondé ou non du bouclage de Gaza par l'armée israélienne. Le correspondant ne passe pas sous silence non plus ce qui a conduit à ce verrouillage. Voici ce qu'il dit là-dessus dans son reportage diffusé à *Une heure sur Terre* :

LUC CHARTRAND : « Le verrouillage des territoires palestiniens a pratiquement mis fin aux opérations des kamikazes qui se faisaient exploser dans les villes israéliennes. Depuis la construction du mur, la stratégie du Hamas et des autres milices, comme celle du Jihad islamique, est réduite à lancer à l'aveuglette sur Israël des missiles Kassam et des obus de mortier. Ces militants du Jihad islamique, que nous rencontrons alors qu'ils fabriquent un de leurs missiles de fortune. Ils savent que leur stratégie est dérisoire et condamne Gaza à l'état de siège. Mais ils ne voudront jamais s'arrêter. »

ENTREVUE, JIHADISTE CAGOULE : (Lève le bras, pose la main sur la fusée, le doigt pointé en l'air) « Nous voulons dire aux Occidentaux et au reste du monde qu'il y a des Palestiniens qui souffrent depuis plus de 50 ans. Ils ont été exilés, déportés, emprisonnés par les Israéliens. Nous voulons dire que nous avons le droit à notre liberté. Nous voulons dire que les fusées que nous envoyons ne sont rien d'autre qu'un message que nous envoyons aux Israéliens pour leur dire d'arrêter leur violence. »

On ne peut certainement pas reprocher aux deux reportages de Luc Chartrand d'avoir ignoré les attaques contre Israël. Je note en plus que le topo d'*Une heure sur Terre* est fort critique à l'endroit du Hamas, du fait qu'il règne par les armes,

que les policiers trop violents tirent sur les foules et qu'il y a un véritable lavage de cerveau des jeunes. Le journaliste montre bien que les simples citoyens palestiniens de Gaza sont victimes de leur propre régime, et pas seulement du bouclage du territoire par Israël. En ce sens, le reportage est tout à fait équitable.

Le passage de Rafah

Luc Chartrand reconnaît avoir pris un raccourci, il reconnaît avoir fait une erreur topographique dans son reportage, erreur relevée par plus d'un plaignant. Il a dit :

« Le passage de Rafah, c'est ici. Une porte de sortie, au Sud, qui donne sur l'Égypte, mais qui est contrôlée par l'armée israélienne. »

Or, le passage de Rafah est le seul des cinq points de sortie de la bande de Gaza qui n'est pas contrôlé par Israël. M. Chartrand explique qu'il était bel et bien devant ce passage quand il a filmé les camions, mais les camions faisaient la file sur deux ou trois kilomètres jusqu'à l'autre passage, celui de Kerem Shalom, ce dernier étant contrôlé par les Israéliens. C'est d'ailleurs là que flottait le drapeau de l'État hébreu. Pour simplifier son propos et gagner du temps, le reporter a donc amalgamé les deux points de passage, mais il reconnaît avoir fait une erreur. Il faut dire que les deux points de passage sont dans la région de Rafah, et que les Gazaouis eux-mêmes font cet amalgame.

Les pèlerins palestiniens

La Direction de l'information reconnaît qu'une autre erreur dans le reportage de Luc Chartrand n'a pas été corrigée, celle voulant qu'aucun pèlerin palestinien n'ait pu se rendre à La Mecque. Le journaliste Luc Chartrand a signalé à l'équipe d'*Une heure sur Terre* que la situation avait changé entre le moment où il a fait ses entrevues et la fin décembre. La correction a été enregistrée par l'animateur, me dit-on, mais un réalisateur l'a coupée par erreur au montage final. Personne ne s'en est aperçu au visionnement.

Les autres critiques du reportage ne sont pas fondées :

- Ce n'est pas parce que le journaliste utilise l'expression « stratégie de fortune » pour parler des tirs de Qassam qu'il minimise l'effet de ces tirs.
- C'est après, et non avant le tournage de Luc Chartrand, que les Israéliens ont découvert dans un convoi six tonnes de nitrate de potassium, produit utilisé dans la fabrication d'explosifs. Un reportage est un peu comme une photo à un moment précis. Il est impossible d'y rajouter tout ce qui s'est passé entre le tournage et la diffusion. Le journaliste rappelle que son sujet était les conditions de vie à Gaza et non le bien-fondé des mesures de sécurité israéliennes.

- Sur la nature de l'aide humanitaire, Luc Chartrand dit avoir nommé les produits qui passaient quotidiennement, et non exceptionnellement la frontière. C'est ce qu'il a constaté sur le terrain. Il admet avoir omis de parler des médicaments.
- On reproche aussi au reporter d'avoir dit « la communauté internationale n'a pas invité le Hamas au processus de paix qui vient de commencer ». C'est pourtant un fait. Les invités en studio ont parlé de cette question plus en détail. Encore une fois, on ne peut pas tout dire dans un reportage.

Conclusion

L'exactitude est au cœur des Normes et pratiques journalistiques de Radio-Canada.

Les plaintes sont en partie fondées car cinq erreurs se sont glissées dans l'émission *Une heure sur Terre* du 16 janvier. Elles n'ont pas été relevées, ni corrigées avant la mise en ondes. Deux erreurs sur la longueur du mur de béton encerclant la Cisjordanie, une erreur sur le nom du passage au sud de Gaza contrôlé par les Israéliens, une erreur sur la supposée impossibilité pour les Gazaouis de faire un pèlerinage à La Mecque.

Dernière erreur : le texte de présentation du groupe de pression *Palestiniens et Juifs unis*; le texte lu en ondes ne correspond pas à la réalité, étant donné les slogans anti-israéliens utilisés par le PAJU. Ces slogans n'ont pas été répétés en ondes.

Au-delà de ces erreurs, j'estime que l'émission n'était pas biaisée comme l'avancent les plaignants. Le choix des invités principaux, Marek Alter et Alvaro de Soto, respecte le principe de l'équité.

Julie Miville-Dechêne
Ombudsman, Services français
Société Radio-Canada
2008-02-28